



**HAL**  
open science

## L'armoire des Escartons

Anne Montenach

► **To cite this version:**

Anne Montenach. L'armoire des Escartons. L'Alpe, 2023, Alpins. 7000 ans d'histoires, 100, pp.28-31.  
hal-04007213

**HAL Id: hal-04007213**

**<https://amu.hal.science/hal-04007213>**

Submitted on 9 Feb 2024

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## L'armoire des Escartons

*On parle souvent de la « République des Escartons ». Mais de quoi s'agissait-il vraiment ? D'une forme de démocratie locale ? De gouvernance autonome, non assujettie au pouvoir monarchique central ? Retour sur l'étonnante expérience des Escartons, que firent les communes de cinq hautes vallées du Dauphiné à partir du XIV<sup>e</sup> siècle.*

Conçue en pin cembro, conifère des hautes altitudes, décorée de sculptures en relief d'influence italienne, l'armoire de Ville-Vieille (1773) est l'œuvre d'un ébéniste de Saint-Véran, Joseph Sibille. En octobre 1772, les représentants des habitants de la vallée du Queyras l'ont chargé de fabriquer un « coffre ou garde-robe » et d'y « faire poser huit serrures à huit clefs différentes dont sept seront une à chaque communauté et la huitième au secrétaire de la vallée ». En effet, un ingénieux mécanisme fait que l'armoire ne peut s'ouvrir qu'en présence des représentants des sept communes dont le nom est inscrit sur chacune des serrures par ordre de préséance selon leur participation aux charges collectives : Molines, Arvieux, Château-Ville-Vieille, Abriès, Aiguilles, Saint-Véran et Ristolas. Le meuble est alors destiné à abriter les titres, papiers et registres de délibérations de la vallée, ces précieuses archives dont on redoute la dispersion ou la destruction. Depuis, « l'armoire aux huit serrures » est devenue dans la mémoire collective le symbole du fonctionnement de l'escarton du Queyras et, plus largement, de l'importante autonomie administrative et politique dont jouissent, entre le milieu du XIV<sup>e</sup> siècle et la Révolution, les hautes vallées dauphinoises.

Les solidarités montagnardes y sont anciennes, renforcées dès le XIII<sup>e</sup> siècle par l'exploitation commune des alpages, le commerce et la nécessité de faire face aux prélèvements seigneuriaux grâce à l'obtention de franchises. C'est ce processus qui finit par déboucher sur l'instauration, à l'échelon des communautés du bailliage de Briançon, d'un système inspiré de la démocratie directe. Très endetté et sans héritier mâle, le dauphin Humbert II concède « à perpétuité » aux cinq vallées du Briançonnais, par la transaction du 29 mai 1343, « la jouissance pleine et entière de ses droits et devoirs féodaux et seigneuriaux », contre un don de 12 000 florins d'or et une rente perpétuelle de 4 000 ducats. Cette « grande charte », conservée à Briançon, instaure une forme de pouvoir très contractuelle – le dauphin conservant sa prérogative régaliennne de haute justice – et constitue pour plusieurs siècles le socle juridique de l'organisation des Escartons. Les habitants de chaque communauté, déclarés « libres, francs et bourgeois », ont le droit de se donner des représentants et de se réunir régulièrement pour délibérer des affaires communes. À cette liberté viennent s'ajouter un certain nombre d'avantages économiques et fiscaux, ainsi que la limitation des charges militaires. L'autonomie des hautes vallées briançonnaises n'est pas remise en cause par le « transport » en 1349 du Dauphiné au royaume de France et chaque nouveau souverain confirme, jusqu'à la fin de l'Ancien Régime, la préservation de ces privilèges.

### **Le Grand Escarton, mode d'emploi**

L'organisation instaurée en 1343 fonctionne à deux niveaux. Chacune des cinq vallées de Briançon, du Queyras, d'Oulx, de Val Cluson et de Château-Dauphin forme un escarton doté d'une assemblée composée de députés ou consuls représentant les communautés au prorata du nombre d'habitants. Le rôle de cette assemblée est de répartir et de lever les contributions – *escartonner* en franco-provençal – mais aussi de régler les conflits locaux relatifs en particulier à l'utilisation des eaux, des pâturages et des forêts. Les cahiers de l'escarton du Queyras conservent les traces de cette gestion au quotidien : au cours de l'année 1749 par exemple, outre la répartition de la taille, les communautés décident, le 31 mars, de la réparation du « Pont-Haut » détruit par une avalanche avant d'interdire, le

17 juin, la sortie des grains de la vallée « attendu la mauvaise saison et le dépérissement de la récolte ». Au niveau supérieur, les cinq vallées forment le Grand Escarton, ou escarton général, qui regroupe en tout 51 communautés. Son assemblée qui, privilège suprême, se réunit à Briançon plusieurs fois par an sans autorisation préalable et sans la présence d'un représentant du roi, regroupe des délégués de chaque escarton dans des proportions variables. Ses attributions, à la fois fiscales, militaires et politiques, sont analogues à celles des cinq assemblées dont il est l'émanation : répartition et levée des impôts royaux (parmi lesquels douanes et gabelles) et des gens de guerre, garde des frontières et préservation des subsistances, nomination des députés aux États généraux du Dauphiné. C'est aussi par un *lobbying* actif mené par ses représentants dans tous les lieux du pouvoir que le Grand Escarton parvient à conserver, tout au long du XVIII<sup>e</sup> siècle, un tarif privilégié pour le sel, denrée indispensable à ces hautes vallées tournées vers l'élevage. Le village excentré de Ceillac, situé aux portes de l'escarton du Queyras et qui cherche vainement à jouir du même avantage, incarne paradoxalement ce qu'il en coûte d'être exclu de ce privilège collectif.

Jusqu'à la fin de l'Ancien Régime, le Grand Escarton a constamment à cœur la défense des libertés économiques et politiques locales face aux tentatives d'empiètement de la monarchie et de ses représentants, dans un contexte où les franchises montagnardes sont, dans d'autres vallées comme celle d'Aoste, progressivement étouffées. Le système tient bon face aux soubresauts de la « grande » histoire. Alors que les dernières guerres du règne de Louis XIV ont durement frappé l'économie du Briançonnais, le traité d'Utrecht (1713), qui fonde les limites entre France et Piémont sur le principe des eaux pendantes, signe la perte des escartons d'Oulx, de Val Cluson et de Château-Dauphin, soit une trentaine de villages qui passent sous domination piémontaise. Pour autant, le nouveau tracé de la frontière ne met pas un terme aux circulations séculaires de denrées agricoles, de troupeaux et d'hommes, tandis que se développe une active contrebande de part et d'autre des monts. Les charges se font plus lourdes en Briançonnais et en Queyras, où l'élite commerçante villageoise cherche au XVIII<sup>e</sup> siècle à échapper à la fonction coûteuse de consul ou à détourner à son profit le fonctionnement de la « démocratie » communautaire. Mais les impôts royaux sont acquittés et la frontière bien défendue, ce qui incite la monarchie elle-même à préserver les escartons. C'est l'abolition des privilèges lors de la nuit du 4 août 1789 qui met paradoxalement un terme à cette structure confédérale, sans que s'effacent totalement la tradition ancienne d'autonomie et les formes d'organisation de la vie collective.

### **De la réalité historique au mythe**

À la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, dans un contexte de montée du régionalisme et d'exaltation des valeurs de la Révolution, les érudits briançonnais ont forgé le mythe politique d'une « République des Escartons » dont les institutions démocratiques et le fonctionnement égalitaire auraient tenu à distance, pendant plusieurs siècles, l'État monarchique. Ces institutions ont aussi laissé des traces dans la mémoire commune de part et d'autre de la frontière : à rebours d'un regard extérieur qui a longtemps considéré ces vallées comme des périphéries enclavées et arriérées, le souvenir du Grand Escarton et de sa longue et ancienne tradition d'autonomie a été mobilisé ces dernières décennies, par les associations patrimoniales comme par les élus locaux, au service du dynamisme économique d'un territoire transnational situé au cœur de l'Europe alpine. Cette relecture politique du passé ne doit pas faire oublier les dissensions internes qui ont pu se manifester au sein des escartons, face en particulier aux exigences fiscales de la monarchie, tensions dont l'armoire de Ville-Vieille a été le témoin : le 16 mai 1775, soit moins de deux ans après sa réalisation, le cahier des délibérations du Queyras notait des difficultés pour consulter les archives de la vallée, la communauté d'Abriès ayant refusé de produire sa précieuse clé...

Olivier Cogne (dir.), *Rester libres ! Les expressions de la liberté, des Allobroges à nos jours*, Grenoble, Conseil général de l'Isère, 2006.

Anne-Marie Granet-Abisset, « Une mémoire transfrontalière. Les escartons du Briançonnais », *Hommes & Migrations*, 2016, n° 1313, pp. 126-130.

Nadine Vivier, « La "République des Escartons" entre Briançonnais et Piémont (1343-1789) », *Annales du Midi*, 2002, vol. 114, n° 2, pp. 501-522.

#### **L'AUTEURE**

Anne Montenach est professeure d'histoire moderne à l'université d'Aix-Marseille et membre du laboratoire TELEMMe. Ses travaux portent sur l'histoire du travail des femmes et de leur place dans l'économie de l'époque moderne. Elle a publié en 2017 un ouvrage intitulé *Femmes, pouvoirs et contrebande dans les Alpes au XVIII<sup>e</sup> siècle* (Presses universitaires de Grenoble, 2017) et a co-dirigé avec Deborah Simonton la série en six volumes *A Cultural History of Work* parue chez Bloomsbury en 2018.